

[Le Web](#)[Les vidéos](#)

JEAN-PAUL VALAT, HAUT MAGISTRAT

Jean-Paul Valat est actuellement **avocat général à la Cour de cassation** et membre de la Commission de déontologie de la fonction publique. En 1998 il était juge d'instruction à Paris.

EN 1998

Le directeur des services juridiques d'Airbus, le juge Guichard (chargé des enquêtes sur les catastrophes de Habsheim et du Mont Sainte-Odile) et la bâtonnière de Paris, Dominique de la Garanderie, ont monté contre moi une accusation bidon de prétendues menaces. Dans un laps de temps de trente-six heures, les 28 et 29 avril 1998, et bien sûr sans aucune concertation, cette concomitance relevant d'une pure coïncidence, chacun des trois précités a envoyé par fax une dénonciation au parquet de Paris. Le juge d'instruction Jean-Paul Valat a été saisi.

Cinq jours de recherches par six inspecteurs de la brigade criminelle. Rien que ça ! Valat a mis le paquet. Arrêté le 5 mai et placé en garde à vue. Présenté au juge. Réquisitions de placement en détention provisoire signées de Jean-Pierre Dintilhac, procureur de Paris, en personne. Ses adjoints et ses substituts ont-ils refusé de signer une pareille forfaiture ?

Devant le juge, la représentante du parquet, la substitut Anne Chemin, une jeune, est restée silencieuse, au bord des larmes. Elle regardait le bout de ses chaussures. Elle n'a invoqué aucun argument. J'ai souligné son silence. Je l'ai accusée, gentiment, d'agir dans le seul but de tenter de faire taire par l'enfermement en prison celui qui dérange, comme dans les pays totalitaires. Elle n'a pas contesté. J'ai souligné que cette absence de contestation constituait un aveu. Aucune réaction. J'ai fait enregistrer tout ce qui précède par le greffier. Tout cela figure dans le PV qui m'a été remis (hors de ma portée actuellement en raison de la situation qui m'est faite... par des magistrats qui me recherchent pour me jeter en prison, c'est une manie). Le juge Valat m'a envoyé à la prison de Fresnes, une des plus charmantes prisons françaises.

Une « très longue » détention provisoire

La détention provisoire est une mesure exceptionnelle nécessitée par l'enquête, telle est la loi. En l'espèce quelle enquête ? Si l'accusation avait été justifiée, il fallait me renvoyer directement devant le tribunal correctionnel, sans passer par la détention provisoire. Dans le cas contraire... depuis quand met-on en détention provisoire un citoyen pour une simple accusation de menace ? Les nécessités de l'enquête ? Et bien...

./...

Quelques jours après mon incarcération j'ai écrit au juge Valat pour solliciter une mise en liberté en lui faisant part de ma surprise d'avoir été placé en détention à la demande d'Airbus, du juge Guichard et de la bâtonnière de la Garanderie, en lui rappelant l'existence de mon livre et en lui transmettant quelques documents concernant le crash de Habsheim. Des articles de presse, y compris ceux relatifs à la grève et... ce qui concerne les fausses licences de pilote de ligne de Michel Asseline (PDF, 4 pages, 262 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/aerien-des-falsifications-enormes-norbert-jacquet-14-juin-2016.pdf>

Mise en liberté refusée. A la mi-juin, des personnes qui suivaient l'affaire m'ont envoyé un article de presse et le rapport dont il est fait état dans l'article. En pages 4 à 6 de ce PDF figure l'article et les deux dernières pages du rapport en question. L'IPSC de Lausanne est un institut de renommée internationale. Quand la France a décidé de doter la gendarmerie d'une structure scientifique, l'IRCGN, c'est à l'IPSC de Lausanne qu'elle a fait appel pour aider à la création et former les personnels.

J'ai à nouveau écrit à Valat pour lui envoyer l'article et le rapport dans son intégralité et pour former une nouvelle demande de mise en liberté. Refusée. Et toujours aucun acte d'instruction. Rien. Aucune enquête. Au regard du motif de l'accusation, la détention provisoire ne pouvait dépasser quatre mois. Je n'avais donc aucune raison de m'inquiéter outre mesure. Il me suffisait d'attendre début septembre

J'ai été sorti de cellule pour rencontrer un expert. Un dénommé Bricout, psychiatre. Cinq minutes en tout et pour tout. Il devait être pressé. Je n'ai pas été informé de la teneur exacte de ses conclusions. Je souffrirais de troubles mentaux d'après ce qui m'a été communiqué.

Ceci a eu pour conséquence que j'ai été examiné par les psychiatres de la maison d'arrêt de Fresnes. Le médecin-chef m'a indiqué qu'aucun trouble n'avait été constaté et il a établi un rapport qui conclut : « *je certifie que Monsieur Jacquet ne justifie pas de l'application de l'article D 398 du code de procédure pénale* » (les personnes en état d'aliénation mentale ne peuvent rester détenues dans un établissement pénitentiaire).

Il me suffisait donc d'attendre les premiers jours de septembre, au plus tard, pour être libre. Patience.

Patience... mais fin août on me notifie une ordonnance du juge Valat de maintien en détention... pour les nécessités de l'enquête, alors qu'il ne s'y passait strictement rien (la loi prévoit que dans les enquêtes particulièrement lourdes deux mois supplémentaires peuvent être demandés par le parquet et ordonnés par le juge d'instruction). Bon, il me suffisait donc d'attendre deux mois supplémentaires. J'ai les nerfs solides.

Et le 4 novembre on me sort de la cellule : « *vous êtes libéré, prenez vos affaires* ». Et bien voilà ! J'effectue le circuit de départ et je suis emmené dans les locaux du greffe. La greffière en chef, que j'avais rencontrée à plusieurs reprises et qui me connaissait bien, me signifie une ordonnance de non lieu. Magnifique ! J'ai même bénéficié d'un non lieu ! Mais, contrairement à ses habitudes plutôt souriantes, son visage est fermé et elle est livide. Je comprends dans le même temps la raison de cette mine catastrophée. Je suis attendu par des infirmiers. Ils arrivent avec la camisole de force, et hop, ligoté comme un saucisson.

Le Goulag « spécial »

J'ai « bénéficié » de ce non-lieu pour de prétendus troubles mentaux. J'ai été expédié en unité psychiatrique pour malades difficiles (UMD) à Villejuif. Il y avait à l'époque quatre centres en France représentant moins de 500 places). C'est vraiment réservé aux 0,000008 % les plus critiques de la population française ! Mais, pas de chance pour les réseaux parisiens, je n'ai pas été admis à Villejuif en raison d'une grève des infirmiers.

Après quatre jours par terre sur un matelas dans un cagibi, réduit à l'état de poireau par les drogues (je ne pouvais plus écrire et je pouvais à peine parler), j'ai été envoyé à l'UMD de Sarreguemines, en Lorraine, où les psychiatres qui m'ont examiné et qui ont pris connaissance des éléments du dossier et des raisons de l'acharnement dont j'étais l'objet (ils ont même lu mon livre qui ne me quittait jamais), ont immédiatement arrêté tout traitement et m'ont trouvé normal malgré ce qu'on m'avait fait endurer (neuf psychiatres au total).

/...

Ils m'ont fait sortir en battant un record de vitesse dans une telle procédure. J'ai été libéré au début janvier 1999 après deux mois d'internement, dont les derniers jours dans un service « normal ». J'ai donc passé près de deux mois en UMD, où les conditions de vie répondent à la définition de la torture : isolement moral en raison de l'impossibilité de dialoguer avec les autres « pensionnaires », dont certains étaient enfermés depuis dix à quinze ans, violence au quotidien, etc. J'ai même eu droit aux excréments sur le visage.

N'en déplaise à Messieurs Louvel et Marin, le haut magistrat Valat est un adepte des méthodes dignes des pires pays totalitaires pour discréditer et tenter de faire taire celui qui dit la vérité.

L'avocat

Pour me défendre, des pilotes, à titre personnel, avaient payé un avocat 20 000 Francs, ce qui, en prenant en compte l'inflation, équivaut à près de 4 000 € maintenant. L'avocat, Jean-Paul Baduel, n'a rien fait malgré mes démarches auprès de lui. Aucune demande de mise en liberté, ni devant le juge, ni devant la chambre de l'instruction. Aucune demande d'acte d'instruction. Il s'est contenté de m'envoyer quelques lettres à la limite de l'injure, racontant n'importe quoi sur les faits et tentant de m'imposer de reconnaître des problèmes mentaux si je voulais un jour retrouver la liberté. Dans le même temps il a grossièrement menti à ceux qui l'avaient payé, le secret de l'instruction ne permettant pas à ceux-ci de vérifier les faits.

L'expert psychiatre Bricout

Bien plus tard, longtemps après être sorti de l'enfer de l'UMD, j'ai pris connaissance des conclusions de l'expert Bricout. Un monument soviétique : « ... *nécessité d'une hospitalisation d'office en milieu spécialisé pour malades difficiles compte tenu du haut potentiel de dangerosité qu'il représente... nous sommes en présence d'une paranoïa décompensée sur un mode strictement délirant dont on connaît malheureusement le mauvais pronostic sinon le caractère totalement incurable* ». Rien que ça ! Et le juge Valat savait bien que tout cela était du pipeau. C'est même lui qui a organisé toute l'opération.

ET MAINTENANT ?

C'est à voir à partir d'un état des lieux de l'actuel en pages 8 et 9 (avec un rappel de quelques faits intermédiaires en pages 10 et 11). Il n'est pas excessif de dire que tout me donne raison sur tout. L'enquête sur le crash du Rio-Paris est digne de l'affaire Dreyfus. Airbus est dans une impasse technologique. Mais des magistrats hors-la-loi continuent à me faire rechercher pour m'enfermer... dans l'attente du prochain crash inutile, « stupide », qui aurait dû être évité ?

A l'approche de la présidentielle et des législatives ces affaires pourraient bien avoir une incidence politique. J'en dis quelques mots en page 12.

NB. Ce qui précède étant susceptible de surprendre le lecteur au point que celui-ci pourrait hésiter à se pencher sur l'état actuel exposé en pages 8 et 9, je présente en page 7 une lettre de la LICRA avec quelques questions (les réponses, avec tous les documents édifiants à profusion, sont en pages 8 et 9).

./...

Crash de l'Airbus de Habsheim : les boîtes noires auraient été substituées

Un expert suisse confirme la thèse du pilote

UNE EXPERTISE suisse concluant à une substitution de boîtes noires a été rendue publique, samedi 6 juin, par Michel Asseline, le pilote de l'Airbus de Habsheim, dont le crash lors d'un vol de démonstration avait fait trois morts et 120 blessés, le 26 juin 1988. Selon Pierre Margot, professeur à la faculté de droit de l'Université de Lausanne et directeur de l'Institut de police scientifique et de criminologie, les boîtes noires livrées à la justice ne sont pas celles qui ont été retirées de la carcasse de l'Airbus A320 d'Air France après l'accident. Commandé par Michel Asseline, ce rapport, rédigé par un expert de renommée internationale, a été rendu public par le pilote lui-même lors de l'assemblée générale de l'Association des victimes du crash de Habsheim, samedi à Rixheim (Haut-Rhin).

Ces conclusions contredisent celles des experts judiciaires français mandatés par la cour d'appel de Colmar. Dans son arrêt d'avril dernier, la cour avait blanchi l'A320 de tous soupçons et condamné le pilote à vingt mois de prison, dont dix ferme, pour sa responsabilité dans l'accident. Elle avait également conclu à la responsabilité des organisateurs du vol et à celle des organisateurs du meeting.

L'expert suisse appuie ses affirmations sur des photos prises par un reporter de l'agence Sipa le jour

de la catastrophe. Sur ces clichés, dont « l'authenticité et l'originalité » ne font, selon lui, aucun doute, le directeur régional de l'aviation civile porte des boîtes noires munies de deux bandes perpendiculaires réfléchissantes. Or, soutient-il, « l'enregistreur sur cette image ne peut pas correspondre à un enregistreur qui n'a pas de bande blanche perpendiculaire aux tranches ». C'est pourtant des enregistreurs de ce dernier type qui avaient été produits comme pièces à conviction lors des procès.

Michel Asseline a toujours affirmé qu'il y avait eu « substitution » et « falsification » des boîtes noires avant leur remise à l'autorité judiciaire. Convaincu que l'Airbus a été victime d'un défaut technique, il avait déposé, en vain, plusieurs recours. Devant le tribunal correctionnel, son avocat avait dénoncé un « mensonge d'Etat ». Mais la thèse de la substitution s'était heurtée aux témoignages des deux experts judiciaires (*Le Monde* du 30 novembre 1996).

Cette nouvelle expertise va être versée au dossier que M. Asseline a constitué pour son pourvoi devant la Cour de cassation. Sans attendre toutefois l'arrêt de cette juridiction, prévu dans deux ans, il a annoncé son intention de déposer dans les prochains jours des « plaintes pour faux témoignages, faux intellectuels et faux en écritures publiques ».

Avant-dernière page (page 19) du rapport de l'IPSC

s'intègrent parfaitement dans une construction logique où les limites de la zone blanche sont perpendiculaires aux côtés. Les erreurs et le domaine de confiance montrent une variation inférieure à $1,5^\circ$ (cf. résultats statistiques, *vide supra*) et toute observation faisant état d'un angle différent de ces limites constitue un résultat inexplicable par la géométrie descriptive. **L'assertion des experts BELOTTI et VENET citant un angle de 20° n'est pas compréhensible.**

Si, comme il l'a été affirmé, le scellé DFDR à disposition du Tribunal ne porte pas de bande blanche perpendiculaire aux faces allongées étroites, 2 hypothèses s'imposent:

- Monsieur GERARD ne porte pas le DFDR de l'AIRBUS A320 accidenté

- le DFDR au Tribunal n'est pas celui de l'AIRBUS A320 accidenté

Dernière page (page 20) du rapport de l'IPSC

En l'état, il est donc possible de conclure et répondre aux questions posées.

Conclusions

- a) Nous concluons à *l'authenticité et à l'originalité* du cliché remis (diapositive n° 12, scellé n° 1 effectué par nos soins).
- b) Aucune manipulation manuelle n'a pu être mise en évidence sur la gélatine ou le support dans les zones comprenant les DFDR et CVR et Monsieur Gérard (qui porte ces enregistreurs de vol). *Les mesures permettant de vérifier une éventuelle contradiction avec des pièces existantes montrent une face de l'enregistreur DFDR comportant une zone blanche perpendiculaire aux longs côtés dans sa partie inférieure, L'enregistreur sur cette image ne peut pas correspondre à un enregistreur qui n'a pas de bande blanche perpendiculaire aux tranches.*
- c) La résolution a pu être mieux exploitée. Des agrandissements jusqu'à la limite des points-images permettent une meilleure perception et délimitation des éléments litigieux.

Fait à Lausanne, le 18 mai 1998.

en collaboration avec le professeur CHRISTOPHE CHAMPOD (statistiques), Monsieur EGON BAROSSO, assistant diplômé, Monsieur ERIC SAPIN, photographe-enseignant et Monsieur ERIC DÜRST, aide préparateur-photographe.



Professeur PIERRE MARGOT
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université
de Lausanne, directeur de l'Institut de Police
Scientifique et de Criminologie.

- Annexes:** 17 annexes mentionnées
1 cahier photographique avec 20 photographies et un tableau transparent
5 pièces scellées avec feuille de transmission.

UNE CURIEUSE LETTRE DU PRESIDENT DE LA LICRA

Dans la lettre ci-dessous Alain Jakubowicz évoque une « affaire contre Norbert Jacquet ». Quels sont les protagonistes de cette affaire déjà en cours à Rennes ? Quel est l'objet du litige soumis au tribunal dans le cadre de cette procédure ? Quels motifs la LICRA invoque-t-elle pour intervenir ? On peut déjà comprendre que cette intervention ne tient pas en droit et que Jakubowicz en a conscience. Qui a informé Jakubowicz de ce procès en cours ? Qui l'a informé de la date de l'audience ?

Cette intervention de la LICRA a eu pour objet, et elle a effectivement permis, d'établir ensuite des faux et de faire usage de ceux-ci dans l'enquête judiciaire sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris. Elle permet en outre d'escroquer au sens du code pénal les familles de victimes dans la plus extrême douleur. Ses autres conséquences sont gravissimes : des morts inutiles, « stupides » qui s'accumulent par centaines.


licra
ligue internationale contre
le racisme et l'antisémitisme

Paris, le 16 juillet 2012



POUVOIR

Président
Alain Jakubowicz
Président - fondateur
Bernard Lecache
Présidents d'honneur
Jean Pierre-Bloch
Pierre Aidenbaum
Patrick Gaubert

Je soussigné Alain JAKUBOWICZ, né le 2 mai 1953 (Villeurbanne), intervenant en qualité de Président de la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), association régie par la loi de 1901, déclarée à la préfecture de police sous le numéro 46/8978 0013877, sise 42 rue du Louvre, 75001 PARIS, donne par la présente pouvoir d'ester en justice au nom de la LICRA à Maître Benoît ROUSSEAU, dont le cabinet est situé 6 rue Julien Videment, 44200 NANTES, dans l'affaire contre Norbert JACQUET.

L'affaire est appelée le 19 juillet 2012 devant le tribunal correctionnel de Rennes.


Alain JAKUBOWICZ
Président

Association fondée en 1927, dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies
et du Conseil de l'Europe
siège central - 42, rue du Louvre - 75001 Paris
t. + 33 (0)1 45 08 08 08 | f. + 33 (0)1 45 08 18 18

ETAT DES LIEUX AU DEBUT SEPTEMBRE 2016

DES VIES HUMAINES TRES INUTILEMENT EN DANGER



Le dossier est dans les mains du procureur Molins (PDF, 3 pages, 182 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/procureur-molins-fiches-s-et-securite-aerienne-norbert-jacquet-5-septembre-2016.pdf>



Il est dans les mains du chef de l'Etat (PDF, 25 pages, 917 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/alain-jakubowicz-valls-hollande-et-airbus-norbert-jacquet-31-aout-2016.pdf>



Airbus est peut-être dans une impasse (PDF, 12 pages, 496 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/airbus-tout-seul-au-fond-du-cul-de-sac-norbert-jacquet-30-aout-2016.pdf>



Tout cela est connu de la CEDH (PDF, 6 pages, 257 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/europe-democratie-et-cedh-norbert-jacquet-31-juillet-2016.pdf>



Tout cela est connu de l'European Aviation Safety Agency

J'ai toujours informé l'EASA, qui sait en outre tout ce qu'on trouve sur le Web

Adresse électronique de l'EASA : info@easa.europa.eu



Au commencement, dans les années quatre-vingt (PDF, 6 pages, 320 Ko)...

<http://franceleaks.com/hollande/convoque-comme-temoin-crash-aerien-norbert-jacquet-2-septembre-2016.pdf>

COMPLEMENTS

A l'état des lieux figurant en page précédente, qui date de début septembre 2016, on peut ajouter quelques informations plus récemment disponibles sur le Web :

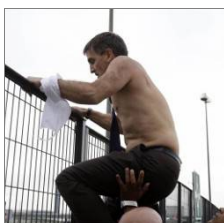
Les choix technologiques d'Airbus au regard de quelques faits marquants de l'histoire de l'aviation



« DESTINATION DESASTRE » (PDF, 12 pages 855 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/boeing-airbus-attention-norbert-jacquet-27-septembre-2016.pdf>

Une chemise vaut-elle plus que des centaines de vies humaines (ce n'est pas au Bangladesh) ?



Courriel du 29 septembre 2016 au procureur adjoint Bourion (PDF, 3 pages, 217 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/voyous-procureur-bourion-centaines-de-morts-norbert-jacquet-30-septembre-2016.pdf>

Deux lettres de l'ex-ministre Arnaud Montebourg montrent que celui-ci en sait beaucoup



Des lettres de Montebourg, Mermaz et d'autres ministres (PDF, 18 pages, 688 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/montebourg-hollande-vie-humaine-norbert-jacquet-28-septembre-2016.pdf>

NOTA BENE

Ce qu'on trouve sur le Web peut disparaître. N'hésitez donc pas à télécharger / sauvegarder tous les PDF successifs que vous découvrirez. De nombreuses vidéos sont également téléchargeables. N'hésitez pas à faire circuler tout cela. Vous œuvrerez ainsi, et c'est **le seul objectif poursuivi**, dans l'intérêt des familles de victimes et dans celui de la sécurité aérienne... et aussi, c'est indispensable, pour **protéger ceux qui agissent dans ce sens**. S'il arrive à des membres de votre famille ou à vous-même de prendre l'avion...

./...

CEUX QUI SAVENT DEPUIS LONGTEMPS

Ce qui figure en pages 10 et 11 de ce PDF est une reprise de la conclusion d'un exposé de 27 pages, lourdement documenté, mis en ligne le 7 juin 2015 sur plusieurs sites Web dans le monde.

Le 7 juin 2015, toutes les informations utiles avaient déjà été transmises :

- à la **Garde des Sceaux** (aux membres de son cabinet : gilles.le-chatelier@justice.gouv.fr, anne.berriat@justice.gouv.fr, fanny.demassieux@justice.gouv.fr, stephanie.kretowicz@justice.gouv.fr, pierre.fourel@justice.gouv.fr, frederic.baab@justice.gouv.fr, eric.martin@justice.gouv.fr, paul.huber@justice.gouv.fr, nail.bouricha@justice.gouv.fr, romuald.gilet@justice.gouv.fr, sandra.reviriego@justice.gouv.fr, muriel.barthelemy@justice.gouv.fr),
- au **Directeur des affaires criminelles et des grâces** (robert.gelli@justice.gouv.fr),
- à la **Première Présidente de la Cour d'appel de Paris** (chantal.arens@justice.fr),
- au **Procureur de Paris** (francois.molins@justice.fr),
- au **Président du Tribunal de Paris** (jean-michel.hayat@justice.fr).

Bien avant le 7 juin 2015 des dossiers papier avaient été envoyés à **Matignon** et à **l'Elysée**. Les adresses URL de pages de mon site Web ont également été communiquées à Matignon et à l'Elysée au moyen des pages dédiées des portails respectifs de ces lieux (<http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/ecrire> et <http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>) NB : depuis le 7 juin 2015 des informations et des documents ont continué à être transmis à ce niveau (voir en page 8 ce qui concerne l'Elysée).

Le 7 juin 2015 étaient également en possession des mêmes informations :

- **Jean-Pierre Mignard**, avocat et ami de Hollande, parrain de deux enfants du chef de l'Etat, informé par deux voies : sa boîte mail professionnelle (jpmignard@lysias.fr) et le formulaire de contact de son site Web professionnel (<http://www.jpimignard.fr/formulaire-de-contact/>),
- Le **Secrétaire d'Etat chargé des Transports** (alain.vidalies@orange.fr).

Pour le reste, une petite recherche sur le Web donne d'excellents résultats.

Page suivante : une photo de famille de ceux qui, au ministère de la Justice, disposaient de toutes les informations et tous les documents utiles le 7 juin 2015.

./...

PHOTO DE FAMILLE DE CEUX QUI SAVAIENT AU MINISTERE DE LA JUSTICE

A LA DATE DU 7 JUIN 2015



En réaction à un article du Canard enchaîné à paraître le 20 mai 2015, Elie Patrigeon, conseiller de Taubira, a fait prendre la pose à des membres du cabinet de la ministre pour une photo de famille qu'il a diffusée sur Twitter la veille de la parution du Canard avec ce commentaire « *On va bien, merci :)* » ([message sur twitter](#)).

Et les familles des victimes des nombreux crashes aériens à l'instruction en justice ? Dans toutes ces affaires le seul but de la justice est de blanchir les responsables et coupables en mettant tout en œuvre, sciemment, pour détruire à petit feu ces familles et les « achever » par un non lieu ou une relaxe générale après dix à vingt ans de procédure.

Et les familles de victimes de l'AF447 Rio-Paris ? Avant le 7 juin 2015 j'avais déjà démontré avec éclat que l'enquête judiciaire sur cette tragédie est pire que l'affaire Dreyfus, avec des magistrats qui multiplient les violations des lois, les familles de victimes se faisant purement et simplement cracher dessus par les institutions alors qu'elles sont dans une douleur indicible après avoir perdu un être cher ou plusieurs.

Sur la photo ci-dessus on reconnaît plusieurs destinataires des documents que j'avais transmis au ministère de la Justice bien avant juin 2015 (cf. page précédente en notant que Gilles Le Chatelier, troisième directeur du cabinet de Taubira, a quitté ses fonctions sans crier gare le 16 avril 2015 et qu'il n'avait toujours pas été remplacé en juin 2015). Au premier rang, centre-droit, la directrice adjointe du cabinet, Anne Berriat, magistrate détachée, prend la pose. Regardez bien cette photo : ces gens savent ce que subissent les familles de victimes. **Tous les documents utiles étaient dans leurs mains bien avant le mois de juin 2015.**

./...

L'ASPECT POLITIQUE DOIT ETRE PRIS EN COMPTE

LA DEMOCRATIE EN EUROPE



Le 7 octobre 2015, devant tout le Parlement européen, François Hollande s'est adressé à Marine Le Pen, dénonçant la volonté de la présidente du FN « *de sortir de l'Europe, de sortir de l'euro, de sortir de Schengen et même, si vous le pouvez, de sortir de la démocratie parce que parfois, en vous entendant, je me pose cette question* ». Bonne question, en effet, pour le moins dans l'aérien. Quand on voit ce qu'il en est dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris...

LA DEMOCRATIE DANS LE MONDE

« *Démocratie* », « *valeurs de la République* », « *Etat de droit* », « *République exemplaire* », « *unité nationale* »... C'est une ritournelle en France. Et hors de France. Très récemment encore.



Le 19 septembre 2016 Hollande a reçu en personne de la fondation new-yorkaise interconfessionnelle The Appeal of Conscience le prix d'« *homme d'Etat de l'année* » pour son « *leadership dans la sauvegarde de la démocratie et de la liberté* ». Hollande a déclaré : « *Au-delà de ma personne, en remettant ce prix, vous honorez la France. La France inspirante, celle qui défend partout la liberté, la démocratie, les droits de l'homme* ». Bravo ! Il semble toutefois qu'un énorme problème de démocratie et de liberté perdue dans l'aérien. L'enquête sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris...

LE FRONT NATIONAL

Philippot (communiqué du FN) : « *Les attaques très sévères de magistrats contre un président de la République sont difficilement tolérables...* ». Rachline (sur France 3) : « *Manifestement les hauts magistrats se croient absolument intouchables. J'en suis assez stupéfait* ». Libération du 13 octobre :



➔ Le FN dénonce «les attaques» des magistrats contre «la fon...

«lâcheté» dans un livre.

«Les attaques très sévères de magistrats contre un président de la République sont difficilement tolérables pour tous ceux qui sont attachés à la fonction présidentielle et au respect républicain qu'on lui doit», a ainsi écrit dans un communiqué Florian Philippot, vice-président du FN.

«Il faut avoir du respect pour la fonction présidentielle. Manifestement les hauts-magistrats se croient absolument intouchables. J'en suis assez stupéfait», a ajouté sur France 3 le sénateur David Rachline, directeur de campagne de Marine Le Pen pour la présidentielle.